

Communiqué du bureau de la CP-CNU sur les comités de visite HCERES

25 mars 2021

À l'automne dernier, la CP-CNU avait appelé à la suspension des activités sections CNU dans l'attente de la décision du Conseil constitutionnel concernant l'article 5 de la LPR. Ces activités ont repris avec les sessions de qualifications et de CRCT qui sont désormais terminées. La CP-CNU avait également appelé les membres du CNU et, plus largement, la communauté des enseignants-chercheurs à ne pas participer aux comités de visite du Hcéres. Au moment où la concertation sur l'article 5 de la LPR est engagée et dans l'attente des préconisations des rapporteurs et des décisions du Ministère, cet appel à suspendre la participation aux comités de visite Hcéres reste d'actualité. Sans garantie sur le contenu des décrets d'application de la loi promulguée fin 2020, la CP-CNU réitère donc son appel aux membres des sections CNU et à l'ensemble des enseignants-chercheurs sollicités pour les comités de visite Hcéres à décliner cette invitation, dans l'attente de l'issue de la concertation.